

# GSM : un dossier (électro)sensible

La Région wallonne n'est pas compétente pour la santé. Mais elle veut bien faire des efforts pour réduire l'impact des ondes GSM. Manif.

● **Pascal SERRET**

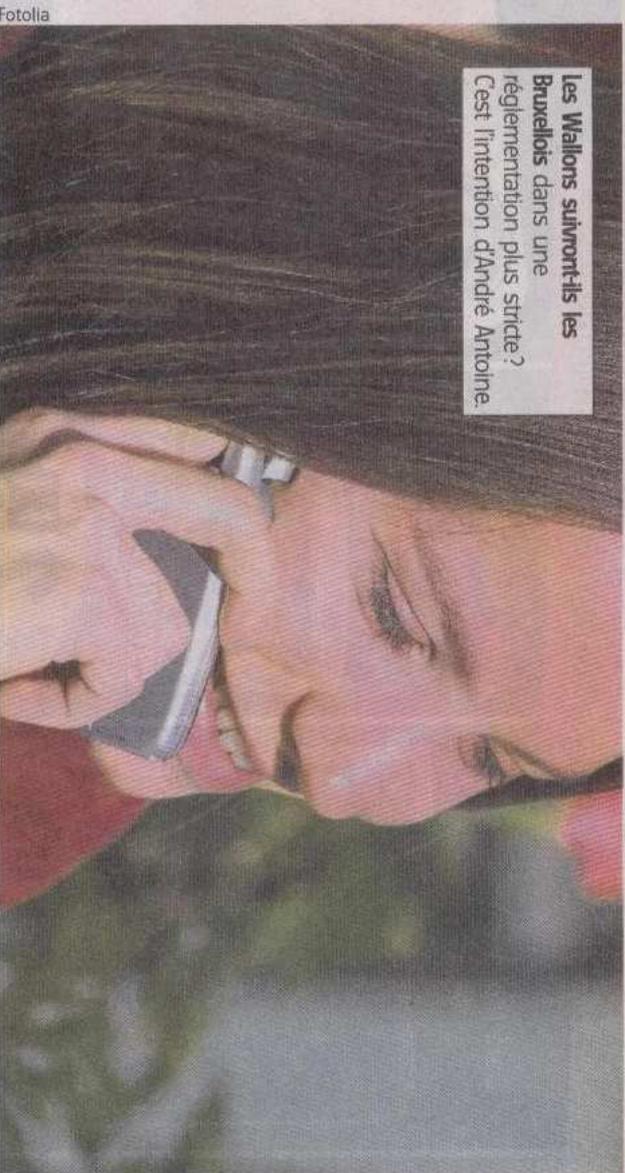
On ne peut pas dire que la manif soit très impressionnante. Ils sont une quarantaine devant les portes du Parlement wallon, avec tout un tas de calicots. « Nous ne sommes pas nombreux. Mais nous sommes là ! » résume Théo Bruyère. Le manifestant parle au nom des associations représentées : le CLAG, le Grappe et Teslabel, réunis sous la bannière du rayonnement électromagnétique. Pylônes GSM, bornes wi-fi, téléphone sans fil numérique, etc.

## Plus strict ?

Ils ont en commun, au moins une revendication prioritaire : la diminution des normes d'exposition aux ondes. « En Europe, les normes ont été édictées en 1999. Elles n'ont jamais été revues depuis, alors que de plus en plus de scientifiques expliquent qu'il y a un danger », résume Théo Bruyère.

Pourquoi protester devant une institution wallonne ? C'est ce que les manifestants vont expliquer à André Antoine. Le ministre wallon traverse précisément la manif pour participer à la

Les Wallons suivront-ils les Bruxellois dans une réglementation plus stricte ? C'est l'intention d'André Antoine.



Fotolia

## La maladie des ondes : « J'en pleure parfois »

« Amiante, GSM, même combat », raconte son calicot Bruno est né dans la région de Saint-Vith. « Pour l'amiante, il a fallu plus de 70 ans pour qu'on réagisse. Le temps que l'industrie gagne assez de pognon... » Il se dit « électrosensible ». Pour lui, c'est la tête qui fourmille et des tremblements dans le corps quand il approche à moins d'un kilomètre d'une antenne GSM.

Pour Gérard le Bruxellois, ça se passe autrement. Des insomnies tenaces. Le corps qui ne s'endort pas, même épuisé. Et puis des malaises, des douleurs dans la nuque, des courbatures dans les membres. Au boulot,

après 20 minutes de conversation avec un téléphone numérique sans fil, son bras s'engourdit. « Je ne sens plus mes doigts. » Sans oublier de terribles problèmes de concentration. « J'en pleure parfois. » Tous ces malaises se dissipent une fois l'installation sans fil évacuée. Et repartent à chaque nouvelle exposition.

Idem pour Clara la Liégeoise : le sommeil a fichu le camp quand on a installé une antenne GSM à 100 mètres de chez elle. « Il faut élargir la question. On nous met à l'écart au lieu de nous considérer comme des voyants lumineux d'alerte ! » s'indigne Gérard.

P.S.

séance plénière du Parlement. « Pour la santé publique, je ne suis pas compétent. Moi, c'est l'urbanisme », prévient-il. Justement. Les associations et le groupe Écolo, lui aussi présent à la manif, déplorent fortement que les antennes GSM ne soient plus soumises à un permis d'environnement. Seul l'urbanisme détermine l'acceptation ou le refus d'un dossier. Aucun autre élément n'entre en ligne de compte.

André Antoine propose d'attendre un mois. La Cour constitutionnelle doit se prononcer sur la compétence des Régions à cet égard. La législation « électromagnétique » bruxelloise est en effet plus stricte : une ordonnance prévoit en effet de limiter les émissions d'ondes pulsées à 3

volts par mètre.

Si la Cour constitutionnelle déclare que la Région de Bruxelles est compétente dans ce dossier, alors les Wallons emboîteront le pas aux Bruxellois. « Et si la Cour va dans l'autre sens, nous en parlerons au comité de concertation », ajoute le ministre.

## « L'OMS brouille les pistes »

Un manifestant intervient : « Vous n'êtes pas compétent au niveau de la santé publique, dites-vous. Mais la véritable hypocrisie, l'usurpation, elle est au niveau de l'OMS (Organisation mondiale de la Santé, NDLR), qui continue à brouiller les pistes. Même à 3 volts par mètre, ce sera encore insupportable, reconnaissez-le ! » Antoine veut bien... « Mais je ne peux pas aller plus loin, sinon le Conseil d'État va me crosser à chaque refus de permis », fait-il remarquer. Il admet aussi que l'inventaire de l'IBPT (\*) n'est pas adapté. « Il n'est qu'indicatif. Et les enquêtes publiques doivent être améliorées, comme nous l'avons convenu avec Inter-Environnement Wallonie lors de la journée d'études du 8 octobre dernier. Mais pour la santé et l'autorisation de réduire les normes, je dois attendre la Cour constitutionnelle », maintient-il.

C'est ce qu'il répondra aussi aux deux députées wallonnes Tillieu et Corbisier (cdH comme le ministre) qui vont l'interpeller sur le même sujet, les portes du Parlement à peine franchies. ■

► (\*) Institut belge des services postaux et des télécoms.